SAINT-BARTH'ACTUS

MAI 2021 N ° 13

St-Barthélemy de Vals

DOUBLE SCRUTIN DEPARTEMENTAL ET REGIONAL

1er tour : dimanche **20 juin 2021** **2ème tour** : dimanche **27 juin 2021**

COMMENT S'INSCRIRE SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur la liste électorale de la commune au plus tard le 14 mai 2021 à minuit.
Pour cela, deux solutions possibles :

- se présenter au secrétariat de la mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile
- faire une demande en ligne sur service-public.fr ou via France Connect

MODIFICATION DES BUREAUX DE VOTE

L'ensemble des opérations de vote se dérouleront désormais sur un lieu unique à la **salle des fêtes**, (même pour les habitants de Villeneuve). Les électeurs seront répartis dans deux bureaux de vote équilibrés en nombres d'inscrits, afin de répondre aux exigences préfectorales, en matière d'organisation du scrutin et de conditions sanitaires.

Une nouvelle carte électorale sera adressée au courant du mois de mai 2021 à tous les électeurs changeant de bureau de vote.
Cette carte devra obligatoirement être utilisée pour les élections à venir.

LE VOTE PAR PROCURATION : COMMENT ÇA MARCHE ?

L'électeur qui donne procuration doit remplir un formulaire.
Il a 3 possibilités pour faire la démarche :
- Utiliser le téléservice maprocuration.gouv.fr, puis aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et l'e-mail de confirmation du dépôt de la demande en ligne
- Imprimer le formulaire disponible sur internet, puis le remettre, en personne et en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le préfet.
- Remplir à la main le formulaire disponible sur place (gendarmerie ou commissariat ou tribunal, ou lieu accueillant du public défini par le préfet) en présentant en personne un justificatif d'identité

LE BUDGET COMMUNAL

Compte administratif 2020 : Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année.

Section de fonctionnement	**Section d'investissement**
- Recettes de l'exercice 1 274 124,90 €	- Recettes de l'exercice 1 665 692,30 €
- Dépenses de l'exercice 961 536,22 €	- Dépenses de l'exercice 2 130 945,61 €
- Excédent de fonctionnement 2019 : 220 378,01 €	- Excédent d'investissement 2019 : 485 694,50 €

Résultat global de clôture 2020 .....+ 553 407,88 €

Le budget communal 2021 (prévisionnel) s'équilibre en section de fonctionnement à 1 383 550 € et en section d'investissement à 1 823 665 €.

Travaux 2021 / Installation vidéoprotection, Aménagement de la bibliothèque municipale dans les anciens locaux scolaires, réfection de voirie, sécurisation de la rue des écoles et création de cheminement piétons, aire de sport cour de l'école élémentaire, aménagement d'un local commercial, groupe scolaire….

VIDEOPROTECTION

La commune de Saint-Barthélemy-de-Vals s'est attachée les services du bureau d'étude Protecna, pour le déploiement de la vidéoprotection sur la commune en lien avec la Gendarmerie Nationale (audit de sureté). Dès l'automne, les équipements seront installés et permettront de lutter plus efficacement contre les délits et incivilités.

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

La Communauté de Communes Porte de DromArdèche a pris la compétence lutte contre les inondations. Cette compétence s'exprime autour d'un PAPI : Plan d'Actions et de Prévention contre les Inondations.
Ce PAPI concerne essentiellement les rivières et ses affluents, mais pas les combes.
Trois actions importantes vont être réalisées par la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche dans ce domaine, des travaux pour protéger Hauterives, Saint-Sorlin en Valloire et Saint-Barthélemy-de-Vals.

Un des projets prioritaires est la réalisation de travaux sur la Galaure et l'Emeil à St Barthélemy-de-Vals afin de protéger les habitations riveraines et le centre-bourg jusqu'à la crue vingtennale. Les travaux consistent à mettre en place une nouvelle digue de protection d'environ 700 ml le long de la Galaure et de l'Emeil entre le secteur des Dames et le lotissement de la Galaure. La création d'un nouveau lit de l'Emeil, la reprise du méandre de la Galaure et la gestion de la Renouée du Japon sont également prévus.
Les travaux de Saint-Barthélemy-de-Vals nous concerne directement et devraient débuter en février 2022.
Estimés à 1 500 000 € HT, la commune devra participer à hauteur de 4 % du montant.

Bien entendu ce projet nécessite quelques ententes avec des propriétaires riverains et des démarches sont en cours. **Le 30 juin prochain à la salle des fêtes à 18h**, une réunion publique sera organisée pour présenter le projet aux habitants.

A LA DECOUVERTE DE ST-BARTH'2021

Au vu de la situation sanitaire, la municipalité et les associations de la commune sont au regret de vous annoncer l'annulation de la journée « A la découverte de St-Barth' » initialement prévue le 9 mai 2021.

LA GUINGUETTE A VILLENEUVE le Samedi 10 Juillet 2021

Elle se déroulera sur le même principe qu'en 2019. La place sera entièrement consacrée à cet évènement et le hameau sera fermé à la circulation. Une paella sera préparée sur place et vendue le soir à partir de 19h30. Il y aura un plancher de danse, une déco lumineuse et végétale. Musette, musiques des années 80, la soirée sera animée de nouveau par le groupe GENERATION MUSETTE.

MARCHE AU VILLAGE le Vendredi 13 Août 2021

Le marché au village organisé conjointement avec la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche et la Municipalité aura lieu de 18h30 à 21h au centre du village avec des producteurs locaux.

TRAVAUX AUX ABORDS DU GROUPE SCOLAIRE

Après l'achèvement du groupe scolaire, des travaux aux abords ont été engagés pour **sécuriser les piétons** et réaménager la circulation routière.
Les principaux travaux ont consisté en une première phase :

- La réouverture de la circulation dans la rue du Champ de Mars, avec un sens unique de sortie du parking. Une partie côté rue du Champ de Mars et une partie côté rue des Ecoles.
- Le sens de la circulation de la rue des Griottiers a été inversé avec une modification du virage et la réalisation d'un gendarme couché.
- Rue du Champ de Mars et rue des Ecoles, un passage piéton a été réalisé pour cheminer en toute sécurité.
- Une reprise de l'enrobé de la rue des Contes de Perrault a été réalisé.
- Un caniveau grille pour récupérer les eaux pluviales a été posé rue du Champ de Mars /rue des Ecoles.

La deuxième phase, en collaboration et avec l'aide du Conseil départemental, la rue des Ecoles sera sécurisée par la création de deux plateaux traversants ***et une vitesse des véhicules réduite.***

Ces travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires de cet été.

Rue des Ecoles

Rue du Champs de Mars

AMBROISIE

L'ambroisie est une plante invasive dont le pollen est particulièrement allergisant.

Ensemble nous devons empêcher l'ambroisie de conquérir de nouveaux espaces et limiter sa floraison pour réduire l'impact sur la santé de nos proches et des générations futures.

Actuellement, la lutte est cadrée par un arrêté préfectoral dans chaque département de la région. Ceux-ci rendent obligatoire la destruction de l'ambroisie.

Il faut distinguer **la lutte préventive** pour empêcher l'apparition de la plante en évitant la dispersion des graines, et la pousse de cette plante : par exemple en limitant les déplacements de terres, en mettant en place un couvert végétal sur les terrains nus ou en friche, de **la lutte curative** pour empêcher l'émission de pollens et réduire les stocks de graines dans les sols (en éliminant l'ambroisie quand elle est déjà présente).

Les bons réflexes, Si à la belle saison, vous croisez des plants d'ambroisie, arrachez-les. Si cela n'est pas possible, alertez votre mairie,
Ensemble ne la laissons plus fleurir !

Attention DANGER : Evitez les interventions lorsque la plante est en fleur.

Si nécessaire, Protégez-vous lors des travaux d'élimination de l'ambroisie (arrachage notamment) en utilisant du matériel adapté : gants, lunettes et masque lors de la floraison.

MISE A DISPOSITION D'UN BROYEUR A VEGETAUX

Les déchets verts encombrent parfois nos jardins. Ces déchets organiques peuvent être compostés (tonte, feuilles...) sur place. En aucun ils ne doivent être jetés dans les containers à ordures ménagères. Ils sont également accueillis en déchèteries.
Le brulage des déchets est également interdit toute l'année.
Parfois volumineux ces déchets viennent encombrer inutilement les déchèteries et nécessitent des moyens de transports alors qu'ils pourraient être revalorisés sur place (paillage, compost...)
Afin de faciliter le traitement de ce type de déchets, les habitants de la commune ont dorénavant la possibilité de bénéficier d'un broyeur à végétaux dans le cadre d'une convention.
Renseignements en mairie.

MAISON DEPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE

La MDA est un lieu ressource unique mis en place par le Conseil départemental de la Drôme, chef de file de l'action sociale, qui a pour mission de répondre aux besoins des personnes âgées, des personnes handicapées, et à ceux de leurs proches....
Les agents du secrétariat de la mairie assurent un accueil de niveau 1, le lundi de 15h00 à 17h00 et le mercredi de 10h00 à 12h00 pour :

- Écouter les besoins des personnes
- Informer sur les droits et prestations auxquelles elles peuvent prétendre
- Informer sur le suivi du dossier de(s) demande(s)
- Délivrer les documents à remplir

MAISON DÉPARTEMENTALE de l'autonomie
POINT D'ACCUEIL

LE REPAS DES SENIORS

Le repas des séniors 2021 est annulé en raison de la crise sanitaire. Le C.C.A.S et la Municipalité procéderont à une distribution de paniers de Noël.
Les personnes qui ne souhaitent pas en bénéficier, peuvent se faire connaître en mairie avant le 31 Octobre2021 par téléphone au 04 75 03 22 19 ou par mail : mairie@saintbarthelemydevals.fr

---

BIBLIOTHEQUE DE LA FONTAINE

A l'issue de l'AG restreinte de l'association, nous avons tenu à saluer plus spécialement Monique et Henri STASIA, deux piliers de l'association.
Ils ont activement œuvré à la création de la bibliothèque du village en 1994 et à son ouverture en 1995.
C'est avec implication et dévouement qu'ils ont respectivement occupé le poste de secrétaire pour Henri, et trésorière pour Monique. Ils ont aussi accompagné pendant toutes ces années les nouvelles bénévoles qui ont rejoint l'association. Ils quittent l'association aujourd'hui mais resteront bien sûr, de fidèles lecteurs !!
Un grand merci Monique et Henri !!

LES BRUITS DU VOISINAGE

Le voisinage ne doit pas être troublé par les bruits (musique, cris, pétards…) Les travaux de bricolage ou de jardinage peuvent être effectués que de : 8h à12h et 14h30 à 19h30 **sauf les dimanches et jours fériés**.